

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE**

**Du 7 mars 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes  
Route de Saint Mammès à Moret sur Loing - 77250 Moret-Loing-et-Orvanne**

Étaient présents : Véronique ALLPORT, Jacques BEL, Michel BENARD, Maryse BERLINGER, Anne BIRO, Bruno BOURASSIN, Stéphane BOUTROUX, Xavier BOZEC, Patrick BRISSON, Claire BUREAU, Bruno CHEMINEAU, Marc COUTAN, Fatima DIAS, Céline DUBIEF, Fabrice ETTORI, Valérie EPIKMEN, Jean-Philippe FONTUGNE (arrivé au point n°5), Valérie FOSSAY, Michel FOURNIER, Elisabeth GEIGER-CHAUVET, Anne GRAU, Marielle GUIDOUX, Pascal HATTIER, Catherine HERICHER, Bénédicte HIPPEAU, Robert LAGORGETTE, Maguelonne LENORMAND, Didier LIMOGES, Lionel LOEUILLLOT, Olivier LUSSON, David MAAZA, Serge MAISONNIAL, Christine MALLAIS, Pascal MAROTTE, François MERCEY, Véronique MOLIN, Catherine PARADIS, Jean-Claude PELLETIER, Luc PERISSET, François PETETIN, Michel PIMET, Philippe PRETRE, Christian RECOING, Mireille ROOS, Yvette ROUSSEAU, Patrick SEPTIERS, Anne-Lise SERVAIS, Françoise TANTET, Fabienne VERNEL-WESOLOWSKI, Jean-Patrick ZUBALOF.

Étaient absents, représentés : Hervé BERARD représenté par Robert LAGORGETTE, Claude BETORZ représentée par Didier LIMOGES, Patrick BILLARD représenté par Patrick SEPTIERS, Alain BLANT représenté par Michel BENARD, Christine EL RODY représentée par Valérie EPIKMEN, Michel HAMON représenté par Valérie FOSSAY, Hervé JOCHMANS représenté par Catherine PARADIS, Magali KOCHANNEK représentée par Jean-Patrick ZUBALOF, Patrick LANCELIN représenté par Yvette ROUSSEAU, Cedrix LE TOUCHE représenté par Philippe PRETRE, Patrick MALIDOR représenté par Mireille ROOS, Michel PERROT représenté par Jacques BEL, Jean-François PINARD représenté par Fabrice ETTORI, Jacques PIQUEREZ représenté par Lionel LOEUILLLOT, Michel PIRO représenté par Patrick BRISSON, Lucie SCHNYDER-LIMOGES représentée par Céline DUBIEF, Patricia THALAMY représentée par Bruno BOURASSIN, Maud VERGER-MARCHAND représentée par Pascal HATTIER.

Étaient absents : Mélanie CORNABÉ, Sonya DA ROCHA, Ana-Maria DOMINGUES, Marie DUCLAU, Alain GIRAULT (excusé) Dominique JACQUOT, Henri JOSEPH.

Formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient également à la réunion : Madame POTIER, Messieurs COLAS et TESSOT.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la désignation de Madame Yvette ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur Septiers demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour Lionel LOEUILLLOT qui vient de perdre son père et le remercie d'être présent ce soir malgré la triste circonstance.

**INFORMATIONS – COMMUNICATIONS**

Intempéries :

- ✓ La dernière crue fut moins violente que celle de l'année 2016 et fut plus lente à monter.
- ✓ A Moret-sur-Loing la crue n'a pas engendré de problèmes particuliers. Il y a eu quelques caves inondées et les bâtiments publics (la piscine et autres) n'ont pas été touchés. Des permanences ont été réalisées en mairie. Une communication active a été opérée par l'intermédiaire des différents supports : l'application Citykomi, les différentes pages Facebook, distribution des communiqués. Le personnel et les élus ont été présents sur le terrain.
- ✓ La commune déléguée de Veneux-Les Sablons a été plus impactée. Quelques sinistrés résidant au quai du Loing ont dû être relogés et une distribution d'eau potable a dû être organisée car suite aux inondations l'eau était devenue impropre à la consommation pendant une dizaine de jours.
- ✓ Une déclaration de catastrophe naturelle a été demandée et obtenue.
- ✓ Les services de la ville ont ensuite été mobilisés par l'épisode neigeux et le plan grand froid a été déclenché.

Suite à toutes ces différentes intempéries survenues cette année, Monsieur Le Maire souhaite remercier tout le personnel ainsi que les élus pour leur mobilisation, leur disponibilité et l'investissement de chacun dans la gestion de ces événements.

#### Sport :

- ✓ Les travaux d'extension du gymnase touchent à leurs fins.
- ✓ Concernant la fête du sport les réunions sont en cours et des précisions pourront être apportées bientôt.
- ✓ Le permis de construire pour la reconstruction de la piscine va être déposé. Il sera suivi des appels d'offres. Le début des travaux en septembre pour une durée estimée d'un an. La réouverture de la piscine est attendue pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

#### Urbanisme :

- ✓ Les réunions se poursuivent sur le SCOT, le PLU et le SPR.

#### Administratif :

- ✓ La machine servant à réaliser les cartes d'identité et passeports devrait être installée prochainement en mairie déléguée de Moret-sur-Loing.

#### Scolaire :

- ✓ La décision du retour de la semaine à 4 jours a été validée. Les horaires par école ont été déterminés et une réunion de la commission des affaires scolaires va s'organiser afin d'ajuster les règlements par rapport à l'ensemble des modifications opérées.

#### CMJ :

- ✓ Le projet du conseil municipal des jeunes relatif aux bancs de l'amitié a été réalisé et ces bancs vont être installés dans les cours des différentes écoles.

#### Culture et Patrimoine :

- ✓ Il a été décidé le refinancement, qui arrivait en fin de cycle, de la classe orchestre du collège Alfred Sisley pour trois ans par Moret-Seine-et-Loing
- ✓ Les travaux de la médiathèque et de l'église de Moret-sur-Loing avancent normalement et respectent les délais impartis.
- ✓ Concernant l'église de Veneux-Les Sablons, les résultats de l'expertise judiciaire devraient être connus dès la fin du mois.

#### Environnement :

- ✓ Les réunions sur l'Agenda 21 viennent de débiter.
- ✓ La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités. Un syndicat sera composé de l'ensemble des intercommunalités du versant du Loing, soit plus de deux cent villes.  
Actuellement des discussions sur les compétences et le fonctionnement de ce syndicat sont en cours. La loi NOTRe donne la possibilité à celui-ci de fixer une taxe au maximum de 40 euros par habitant pour financer les investissements liés à la protection des inondations.

#### Social :

- ✓ Les travaux du centre de santé à Ecuelles se poursuivent dans le respect du planning. Le permis de construire de la maison de retraite Arthur Verne a été déposé depuis environ un mois.
- ✓ Un concours du chef cuisinier des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) a eu lieu hier et le chef cuisinier de la maison de retraite Harmonie a gagné et est qualifié pour les championnats de France. Il représentera donc la Seine et Marne.
- ✓ Le 6 avril prochain aura lieu l'inauguration de l'espace aux habitants de la communauté de communes à Villemer.

#### Transport :

- ✓ Les travaux de la gare routière ont débuté depuis le 19 février.

#### Veneux-Les Sablons :

- ✓ Le jeudi 8 mars à 20h30 aura lieu un spectacle gratuit à la maison des associations en l'honneur de la Journée des Droits de la femme, comprenant une introduction contée par le duo de Léone Leconte et Perinne Diot, puis un concert des fameuses et radieuses « Elles-Mêmes » entourée par une expo de portraits de Femme des artistes de l'école Camille Varlet.
- ✓ A la bibliothèque municipale se tiendra un café lecture les samedis 10 mars et 7 avril à 11 heures, un bibli-concert aura lieu le 16 mars à 18h30 en partenariat avec l'école de musique ACCORDS, un rendez-vous philo « Vous avez dit bonheur ? » le samedi 17 mars à 10h00.
- ✓ Le samedi 10 mars à 20h30 sera organisé un loto à la Maison des associations par l'Association gymnastique volontaire.
- ✓ Le dimanche 11 mars à 16h00 se déroulera le Concert des anges à la Maison des associations organisé par l'ensemble musicale Note Solidaires et dont la recette sera reversée intégralement à l'association ECLAS.
- ✓ Une soirée des parents sur « la discipline positive » sera organisée par la FCPE le mardi 13 mars à 20h00 à la Maison des associations.

- ✓ Une soirée des parents sur « les enfants face à la mort » sera organisée par l'EPE77 Sud le vendredi 16 mars à 20h30 au pôle famille.
- ✓ Une découverte des applis ludique « A vos tablettes » aura lieu le 21 mars à 17h00 à la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire propose de se connecter à l'application Citykomi afin de connaître toutes les autres informations et manifestations prévues sur toutes les communes déléguées de Moret-Loing-et-Orvanne.

### **Décisions :**

Les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire depuis le 24 janvier 2018 sont les suivantes :

06-2018	26/01/2018	Décision portant attribution du marché d'Aménagement de la rue Georges Villette - Ecuelles - CTV - Tranche 2 Lot 1
07-2018	26/01/2018	Décision portant attribution du marché d'Aménagement de la rue Georges Villette - Ecuelles - CTV - Tranche 2 Lot 2
08-2018	06/02/2018	Décision portant constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS de Moret-Loing-et-Orvanne - Signature de la convention
09-2018	08/02/2018	Décision portant approbation et signature de la convention de dératification-désourisaison
10-2018	08/02/2018	Décision portant adhésion à la Convention Electricité avec l'UGAP
11-2018	13/02/2018	Décision portant sur la convention d'adhésion avec les CMR pour l'année 2018
12-2018	14/02/2018	Décision portant sur l'organisation d'interventions musicales au sein de l'Ecole Elémentaire les Columières / YA FOUE
13-2018	15/02/2018	Décision portant attribution du marché d'élaboration d'un Agenda 21
14-2018	16/02/2018	Décision portant sur la révision du loyer pour le logement situé 1 Route de Villecerf - Episy - 77250 Moret-Loing-et-Orvanne
15-2018	16/02/2018	Décision portant sur la révision du loyer pour le logement situé 36 rue de Gros Bois - 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2018.

-----Madame Grau souhaite savoir si ses remarques formulées lors du dernier conseil municipal ont bien été prises en compte dans le compte rendu.

-----Monsieur Septiers répond par l'affirmative.

-----Madame Epikmen indique que ses propos n'ont pas été correctement retranscrits.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,** adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2018.

#### **ONT VOTE :**

Pour : 61  
 Contre : 6 (Mesdames Allport, El Rody, Epikmen, Messieurs Lusson, Maisonnial, Pimet).  
 Abstention : 0

### **2 - DÉSIGNATION D'UN ADJOINT AU MAIRE AU SEIN DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ECUELLES**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de désigner un Adjoint au Maire pour la commune déléguée d'Ecuelles.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,** désigne Monsieur Bruno CHEMINEAU en qualité d'Adjoint au Maire de la commune déléguée d'Ecuelles.

#### **ONT VOTE :**

Pour : 59  
 Contre : 7 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, GRAU, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).  
 Abstention : 1 (Monsieur MERCEY).

### 3 – INDEMNITÉS DE FONCTION

Monsieur le Maire expose que suite à la volonté de Madame LENORMAND Maguelonne de renoncer à la fonction d'Adjoint au Maire de la commune nouvelle et de rester Adjoint au Maire de la commune déléguée d'Ecuelles et suite à la désignation d'un autre Adjoint au Maire et d'un conseiller délégué à la commune déléguée d'Ecuelles, conformément à l'article L.2122-18 du CGCT, il conviendrait de déterminer les indemnités de fonction qui leur seront octroyées.

Monsieur le Maire précise que l'article L2123-24 du CGCT prévoit un plafond d'indemnité d'Adjoint au Maire fixé à 16.5 % de l'indice terminal de la Fonction publique pour la strate de 1 000 à 3 499 habitants et un plafond de 6.00 % pour les conseillers municipaux délégués pour la strate inférieure à 100 000 habitants.

Ainsi, monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter des indemnités de fonction de :

- Adjoint au Maire de 511.88 €, soit un taux de 13.3040 % de l'indice terminal de la fonction publique, conforme à celui précédemment délibéré par Ecuelles
- Conseillers municipaux délégués de 6.00 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Il précise que les taux suivront les évolutions réglementaires et ces indemnités sont calculées sur l'enveloppe d'indemnités de la commune déléguée d'Ecuelles.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**, accorde une indemnité de fonction d'un taux de 13,3040 % de l'indice terminal de la fonction publique, correspondant à celle antérieurement instituée, durant la période transitoire, pour chacun des Adjoints au Maire de la commune déléguée d'Ecuelles et une indemnité de 6% pour chacun des conseillers délégués de la Commune déléguée d'Ecuelles.

#### ONT VOTE :

Pour : 60  
Contre : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).  
Abstention : 1 (Madame GRAU).

*-----Madame Grau regrette l'absence de charte avec la commune déléguée de Veneux-Les Sablons alors que lors des deux précédentes fusions les chartes existantes prévoyaient que le montant des enveloppes des d'indemnités des élus seraient constantes.*

*-----Monsieur Septiers réfute les propos de Madame Grau en précisant qu'une charte avec la commune déléguée de Veneux-Les Sablons a bien été votée au moment de cette adhésion au conseil municipal de novembre 2016. Il ajoute que le total des indemnités aujourd'hui est nettement inférieur à celui qu'il y avait lors de la fusion entre Moret-sur-Loing et Ecuelles car il y avait plus d'adjoints rémunérés à Ecuelles à l'époque. Il conclut qu'une économie a donc été réalisée sur les indemnités des élus.*

### 4 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL (SIARD) D'EPISY

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral n° 2000/SPF/CL/09 en date du 12 septembre 2000 créé le Syndicat Intercommunal d'Animation et de Développement Rural (SIARD) d'Episy et de La Genevraye,

Le 1er janvier 2016, la commune d'Episy a rejoint les communes d'Orvanne et de Montarlot afin de créer la commune nouvelle « Moret Loing et Orvanne », ratifiée par l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2015 n° 95 du 29 octobre 2015.

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur matérielle, le 20 décembre 2017, Mme la Préfète de Seine et Marne a adressé un courrier à Mme la Présidente du SIARD demandant à ce que la commune de Moret-Loing-et-Orvanne délibère de nouveau, de façon identique à la commune de La Genevraye et au SIARD à savoir, avec une répartition équitable de la liquidation du syndicat soit à hauteur de 50 % pour chaque commune membre.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de dissoudre à nouveau le Syndicat.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ Décide de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Animation et de Développement Rural (SIARD) d'Episy et de La Genevraye,
- ✓ Accepte les conditions de liquidation du syndicat mises en œuvre par Madame la Trésorière Principale, à savoir, de façon équitable, à hauteur de 50 % par commune,
- ✓ Sollicite auprès de Madame la Préfète de Seine et Marne, l'arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Animation et de Développement Rural (SIARD) d'Episy et de La Genevraye.

### 5 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 - VILLE

Monsieur le Maire indique que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Il rajoute que la loi NOTRe renforce ce débat par la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), avec la tenue d'un débat en Conseil Municipal validé par un vote. Et que ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2018, voire au-delà pour certains programmes pluriannuels.

Monsieur le Maire présente le rapport à l'assemblée délibérante et demande de bien vouloir approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.

(Arrivée de Monsieur Fontugne à 21h15).

## **Partie 1 : Le contexte général économique et financier**

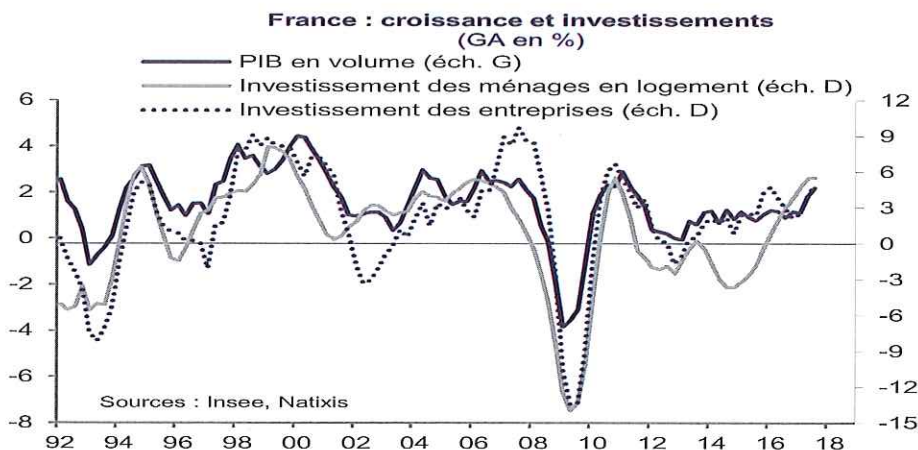
### **a. Le contexte national**

#### **Une croissance au-delà du potentiel.**

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,6 % s'inscrivant dans le prolongement des 4 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5 % et 0,6 % depuis fin 2016.

Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française.

En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.



Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,9 % en moyenne pour 2017 et +1,8 % en 2018, avant de décélérer à + 1,4 % en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3<sup>ème</sup> trimestre (14,5 %).

Après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6 %, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5 % en mai 2017 avant de repartir légèrement à la hausse pendant l'été suite à la fin de la prime d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.

Depuis, le taux de chômage est reparti à la baisse atteignant 9,2 % en novembre.



#### **Retour progressif de l'inflation.**

La croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation (IPC) a atteint 1 % en 2017, un niveau bien supérieur à 2016 (0,2 %), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat.

L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression. En moyenne, elle atteindrait 1,2 % en 2018.

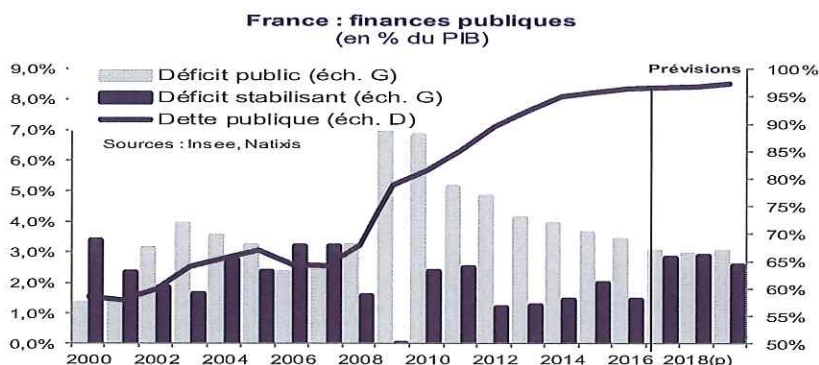


### Une lente consolidation budgétaire.

Le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4 % du PIB, contre 3,3 % initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4 %) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3 % du PIB à 2,9 % en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.



### b. La situation des collectivités

A l'accoutumée de ces dernières années, la LFI (Loi de Finances Initiale) 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui nécessite au passage l'élargissement des variables d'ajustement. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal mise en œuvre en 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle en fera désormais partie.

A ces mesures « ordinaires » viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures.

L'une, même si elle avait été déjà annoncée, touche le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.

L'autre, concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales, ce dispositif n'étant pas appliqué aux communes nouvelles.

Notre commune nouvelle Moret-Loing-et-Orvanne bénéficie du pacte financier qui permet à notre collectivité de maintenir et de consolider ses recettes.

D'autres avantages financiers non négligeables s'appliquent à la commune nouvelle, parmi lesquels on peut citer l'octroi prioritaire à des subventions d'investissement.

### Partie 2 : Les orientations budgétaires proposées pour le budget 2018

Monsieur le Maire précise que les chiffres indiqués ne sont qu'estimatifs en effet, les chiffres devant nous être communiqués par l'Etat ne nous sont pas encore parvenus d'où possibilité de différence entre les estimations du ROB et le BP 2018.

**A – Les recettes de fonctionnement : estimées à 15 173 K€ (15 020 K€ au BP 2017)**

**a – Impôts et taxes (Chapitre 73) : estimés à 7 830 K€ (7 859 K€ au BP 2017)**

Jusqu'à la LFI 2017, chaque année un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale.

A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Le taux 2018 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017, soit 1,24 %.

Les bases fiscales devraient nous être notifiées durant le mois de mars.

L'évolution fiscale se fait pour Moret-Loing-et-Orvanne selon un lissage théorique et les taux d'imposition 2017 ont été les suivants :

	TH	TFB	TFNB
Moret sur Loing	12,62 %	27,25 %	74,03 %
Ecuelles	9,87 %	15,55 %	52,97 %
Episy	12,86 %	17,03 %	62,74 %
Montarlot	8,95 %	18,18 %	50,91 %
Veneux les Sablons	13,60 %	29,05 %	64,21 %

A compter de cette année, les taux sont votés de façon unique pour l'ensemble de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne avec un lissage sur 12 ans recalculé pour les cinq communes historiques.

Les taux cibles à base et produit constants pour 2030 seront de 13,33 % pour la Taxe d'Habitation, 22,24 % pour la Taxe Foncière Bâtie et 58,93 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Une délibération instaurant un abattement général à la base de 15 % a été votée le 5 octobre 2017 au Conseil Municipal de Moret-Loing-et-Orvanne, ce qui permet à toutes les communes déléguées d'en bénéficier.

D'autres recettes fiscales sont aussi regroupées dans ce chapitre budgétaire : la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation et les amendes de police (estimées à 30 K€).

**b. Autres recettes de fonctionnement**

**Atténuation de charges (chapitre 013) : estimées à 330 K€ (331 K€ au BP 2017)**

Ces recettes sont constituées par les remboursements de salaires (congrés maladie, congés maternité, contrats aidés...).

**Produits des services (chapitre 70) : estimés à 905 K€ (931 K€ au BP 2017)**

Ces recettes spécifiques, qui devraient normalement rester stables, concernent notamment toutes les redevances versées par les utilisateurs de services fournis par la municipalité (accueils pré-post scolaires, accueil de loisirs, activités culturelles, restauration, etc., ...), les occupations du domaine public et les locations diverses.

**Dotations et participations (chapitre 74) : estimées à 3 060 K€ (3 061 K€ au BP 2017)**

Ces recettes concernent les dotations de l'Etat (DGF, DSR, DNP), du Département, de la CAF, de la CCMSL ainsi que les compensations de l'Etat au titre des exonérations en matière de fiscalité.

**Produits de gestion courante (chapitre 75) : estimés à 150 K€ (170 K€ au BP 2017)**

Les revenus des immeubles (loyers) représentent 85 % des recettes de ce chapitre et seront en légère baisse du fait du départ du Trésor Public le 1<sup>er</sup> mai 2018 du 28, Rue Grande à Moret sur Loing.

**Produits exceptionnels (chapitre 77) : estimés à 20 K€ (240 K€ au BP 2017 du au remboursement d'assurance pour les crues)**

Ces recettes concernent les remboursements de sinistres par nos assureurs.

**Travaux en régie (Chapitre 042) (travaux réalisés par le Personnel Communal) : estimés à 450 K€ (415 K€ au BP 2017)**

Cette opération d'ordre sert à transférer les dépenses de la section de fonctionnement à la section d'investissement par un titre en recette de fonctionnement et un mandat en dépenses d'investissement.

**B – Les dépenses de fonctionnement : estimées à 15 173 K€ (15 020 K€ au BP 2017)**

Les dépenses de fonctionnement seront rationalisées et maîtrisées par une mutualisation progressive.

**Charges à caractère général (chapitre 011) : estimées à 3 666 K€ (3 863 K€ au BP 2017)**

Pour 2018, nous prévoyons une légère baisse de ces dépenses qui concernent principalement les frais de fonctionnement des services et de ceux rendus à la population : fluides, carburants, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives, fournitures scolaires, contrats de prestations de services, entretien de bâtiments, de voies et réseaux, de bois et forêts et de matériel roulant, autres frais divers (sorties, séjours, activités culturelles, scolaires et périscolaires) ou encore frais d'affranchissement ou de téléphonie.

**Charges de personnel (chapitre 012) : estimées à 6 600 K€ (6 519 K€ au BP 2017)**

La politique ressources humaines de la Commune favorise le déroulement de carrière des agents municipaux par la mise en place d'un plan de formation volontariste et par la promotion facilitée via les avancements de grade.

Ainsi, en 2017, 23 agents sur les 26 promouvables ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur. Un agent a changé de cadre d'emploi par voie de promotion interne sur les 6 dossiers présentés au centre de gestion de Seine-et-Marne et 228 jours de formations ont été comptabilisés ainsi que deux sessions à destination des élus.

L'année 2018, chargée des projets de services (dispositif de délivrance de cartes d'identité et de passeports, stationnement payant, nouveau rythme scolaire, l'ouverture de la future médiathèque, etc...), entrainera des mouvements du personnel, notamment par le recrutement des nouveaux agents et par la formation renforcée de ceux déjà en poste (51 formations demandées).

Par conséquent, la masse salariale prévisionnelle de 2018 devrait varier de 1,24 % par rapport à celle du BP 2017, diminuée de 50 839 € grâce aux subventions de la DRAC sur le budget du personnel de la future médiathèque et aux amendes de police par rapport au fait que ce sont les communes qui les encaissent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui ramènerait le % de hausse nette et théorique à 0,46 %.

En effet, malgré les nouvelles dépenses liées à :

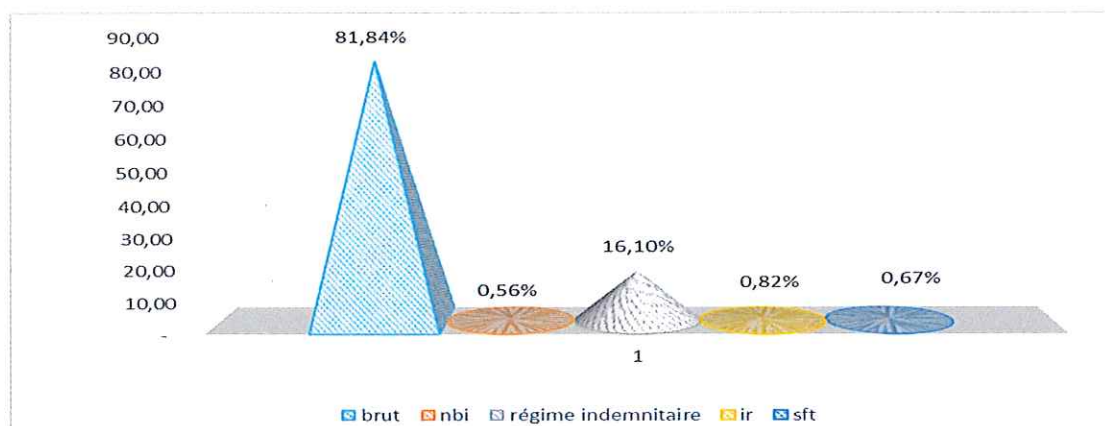
- L'évolution du SMIC et l'ajout de la compensation de la CSG (+ 2 427 €),
- Le glissement technicité vieillesse de 0.03 % du traitement de (+ 19 461 €)
- L'attribution pour la première année du Complément Indemnitare Annuel aux agents de MLO1 (+ 18 845 €),
- La mise en place d'une indemnité pour agents à fonction itinérante (+ 3 360 €),
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires de la participation à la mutuelle (+ 2 520 €),
- L'adhésion au CNAS des agents de Veneux-les Sablons (+ 5 250 €),
- Le recrutement d'un responsable de police municipale à compter du mois de mai (+ 28 268 €),
- Le recrutement d'un adjoint au responsable de la future médiathèque à partir d'avril (+ 28 468 €),
- Le recrutement à temps non complet d'un responsable du pôle culture à compter de mai (+ 23 800 €),
- Les recrutements liés aux remplacements des arrêts de travail pour congés de maladie ordinaire (+101 261 €)
- Le recours aux stagiaires imposé par la Région en contrepartie des différentes subventions allouées (+ 11 042 €),
- L'indemnisation des stagiaires BAFA (+ 2 080 €).

La réorganisation des différents services axée sur la mutualisation des ressources ainsi que le nouveau rythme scolaire de 4 jours acté à compter de septembre 2018 produisent les effets d'économie suivants :

- Non recrutement de saisonniers pour la direction « Action éducative » (- 16 236 €)
- Non renouvellement des contrats des intervenants des NAP à compter de la rentrée scolaire prochaine (- 28 918 €),
- Remplacement partiel d'un agent d'entretien ne souhaitant pas renouveler son contrat (- 19 936 €),
- Départs à la retraite non remplacés :
  - 3 départs en 2017 dont l'effet se reporte partiellement sur 2018 (- 78 565 €)
  - 2 départs en 2018 (- 22 291 €).

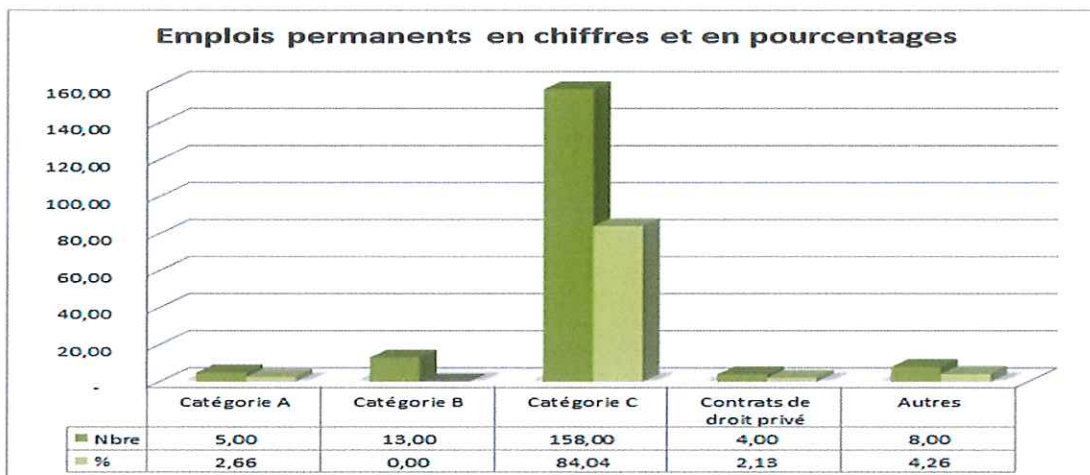
Dès lors, la ventilation de la masse salariale, hors charges sociales, détaillée comme ci-après, démontre un bon équilibre entre les différents éléments de rémunération :

### REPARTITION DES ELEMENTS DE REMUNERATION



Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2018, les emplois permanents de la commune sont principalement occupés par des agents stagiaires ou titulaires de la Fonction Publique





92,23 % des emplois sont à temps complet dont 7 à temps partiel (3 de droit et 4 sur autorisation) et 7,77 % sont à temps non complet.

Il est à rappeler que pour un temps complet, la durée effective de travail hebdomadaire varie de 35h00 à 39h00 avec l'acquisition de jours de RTT lorsque le temps de travail est supérieur à 35h00.

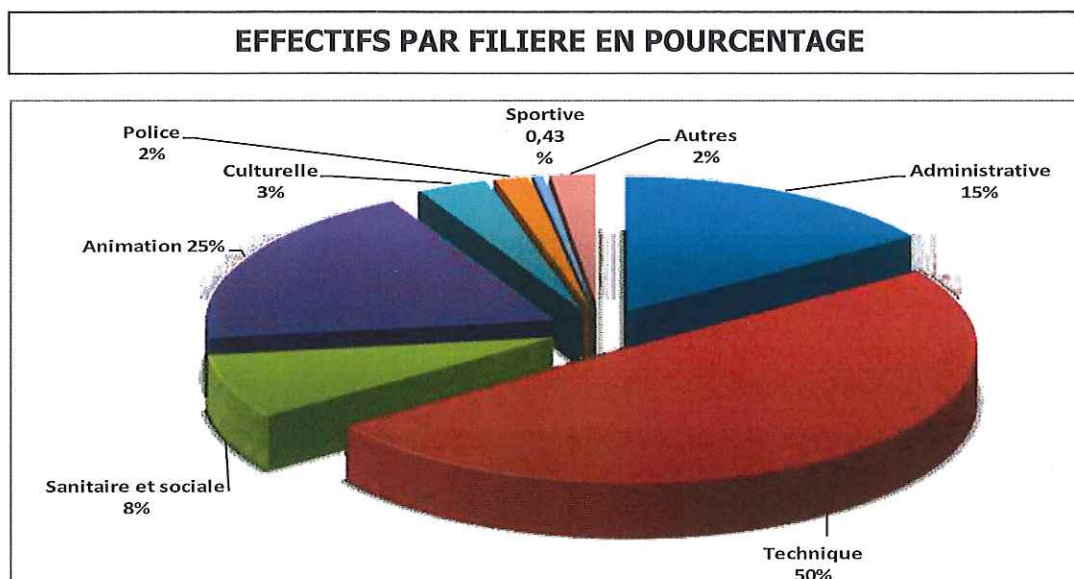
L'ensemble est explicité comme ci-après :

Statuts d'agents	Nombre	ETP
Titulaires – stagiaires	156	148,92
Contractuels de droit public	20	19,21
Contractuels saisonniers prévus en 2018	5	5
Contractuels de droit privé	4	4
Services civiques	8	8

Les agents, à l'exception de ceux recrutés en contrat de droit privé, appartiennent à une des 3 catégories hiérarchiques A, B et C et la part des emplois occupés par des femmes représente 62,78 % selon la répartition comme suit :

Catégorie d'emplois	Femmes	Hommes	Total d'agents
A	2	3	5
B	9	4	13
C	102	60	162

Les compétences des agents sont diverses, comme reflète le schéma de répartition des effectifs par filière suivant :



Charges de gestion courante (chapitre 65) : estimées à 970 K€ (960 K€ au BP 2017)

Ce chapitre est consacré notamment aux aides octroyées aux associations qui devraient rester identiques à celles de 2017, avec d'éventuels redéploiements en fonction des besoins.

On y retrouve aussi la subvention au CCAS, à la Caisse des Ecoles et aux organismes de regroupement comme le Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage (SIMB).

#### **Charges financières (chapitre 66) : estimées à 516 K€ (523 K€ au BP 2017)**

Ces dépenses concernent notamment les intérêts d'emprunts d'un montant prévisionnel de 428 K€.

#### **Dépenses imprévues (chapitre 022) : estimées à 319 K€ (480 K€ au BP 2017)**

Les amortissements, qui sont des opérations d'ordre (Chapitre 042), sont estimées à 350 K€ (324 K€ au BP 2017) et les atténuations de produits (Chapitre 014) à 86 K€ (87 K€ au BP 2017).

C – Les dépenses d'investissement : estimées à 10 927 K€

#### **Les grandes orientations structurantes**

L'objectif général est de réaliser les investissements prévus dans les programmes électoraux des cinq communes historiques.

L'objectif est de maintenir un effort d'investissement conséquent, gage du développement des services aux habitants. Nombre des opérations détaillées ci-dessous bénéficieront de l'aide du Conseil Départemental 77, du Conseil Régional Ile de France et de l'Etat (aide accrue par une DETR spécifique aux Communes Nouvelles).

Les principales opérations projetées sont les suivantes qui, pour la plupart, résultent de décisions prises préalablement :

- Finalisation de la Construction d'une Médiathèque & de son équipement (1 999 K€),
- Finalisation de la Construction d'un Pôle Médical (1 000 K€),
- Finalisation du Parc Public (267 K€),
- Finalisation de la Restauration de la façade de l'Eglise de Moret (741 K€),
- Finalisation de l'Extension du gymnase (488 K€),
- Contrat Triennal de Voirie rue Georges Villette 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche – Ecuelles (563 K€),
- Finalisation du Pôle Gare Veneux – Feux tricolores Av. de la Gare / Rue de la Liberté – Veneux (570 K€),
- Enfouissement des réseaux Rue Berthelot et reprise voirie Rue Berthelot – Veneux les Sablons (250 K€),
- Rénovation salle des Fêtes – Montarlot (140 K€),
- Aménagement de voirie Rue des Closeau et Route de Villecerf – Episy (40 K€),
- Rénovation salle de Marquis de Roys (120 K€),
- Agenda Ad'Ap sur divers bâtiments,
- Travaux de voirie sur les cinq communes (556 K€),
- Travaux de réseaux (321 K€),
- Travaux divers d'entretien (Ecoles, autres bâtiments publics, mises aux normes, etc...),
- Travaux en régie (450 K€),
- Remboursement de la Dette estimées à 1 260 K€,
- SPR, PLU & Agenda 21 (90 K€),
- Reprise du résultat 2017 (déficit) estimé à 988 K€
- PPP Veneux les Sablons / Citéos estimé à 210 K€.

#### **D – Les recettes d'investissement : estimées à 10 927 K€**

Les recettes d'investissement sont composées de :

- Virement de la section de fonctionnement représentant l'autofinancement pour 2 600 K€,
- Dotations aux amortissements (Opérations d'ordre entre sections pour 350 K€),
- Cessions diverses (Moulins et Ferme Pachot) estimées à 1 080 K€, (logements à Episy, estimation non parvenue)
- Dotation et fonds divers (FCTVA et Taxes d'aménagement) estimées à 1 655 K€,
- Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat en investissement) pour 988 K€,
- Subventions Etat, Région IDF, Département 77 et autres partenaires d'environ 2 916 K€,
- Un emprunt qui sera inférieur au remboursement du capital de la dette d'un montant prévisionnel de 1 200 K€.

#### **E – Endettement**

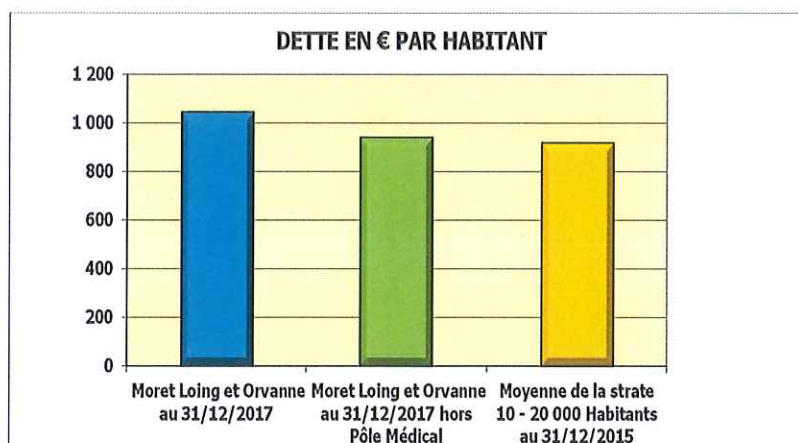
L'endettement par habitant des communes de notre strate de population est de 918 € / habitant au 31 décembre 2016.

Actuellement, notre endettement s'élève à 1 045 € / habitant au 31 décembre 2017.

Le Pôle Médical qui fait ressortir un coût net de 1 336 139 € sera financé par le biais de loyers aux professionnels de santé.

Rapporté au nombre d'habitants (12 765 h.), c'est donc 104,67 € à déduire de la dette actuelle, ce qui ramènerait donc la dette par habitant à 940 € / habitant.

L'objectif est, en maintenant un effort d'investissement, de s'approcher de la moyenne des communes de même strate en 2020 (hors opérations spéciales : par exemple la construction du pôle médical financée en partie par les loyers), sachant que les statistiques fournies sur le site de [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr) ont un an de décalage.



La capacité de désendettement de la commune est de 7 ans alors que le plafond national de la capacité de désendettement pour les communes de plus de 10 000 habitants varie entre 11 et 13 années.

D'autre part, la commune prévoit de signer prochainement un Contrat d'Aménagement Régional avec la Région Ile de France avec un subventionnement maximal de 50 % plafonné à 1 M€ (soit 2 M€ de dépenses HT) afin d'y inscrire les opérations programmées de chaque commune déléguée.

Enfin, la commune étudie toutes les diverses possibilités concernant le devenir du 28, Rue Grande (ex Perception). Le budget 2018 s'élaborera en reprenant les excédents 2017 prévisionnels suivants :

- Fonctionnement : 3 416 753,55 €
- Investissement : - 988 094,63 €

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui vous est présenté respecte les grands équilibres financiers, sans endettement supplémentaire, en maîtrisant la fiscalité et avec un programme d'investissement très important.

-----Madame Epikmen questionne sur le type d'emplois concerné par la filière animation.

-----Monsieur Septiers répond que cette filière regroupe les agents travaillant dans les centres de loisirs, dans les NAP, dans le périscolaire, les restaurants scolaires...

-----Madame Valérie Epikmen constate que le montant des taux d'imposition indiqué dans le ROB ne correspond pas aux taux inscrits sur les avis d'imposition.

-----Monsieur Septiers répond qu'il s'agit d'un lissage théorique

-----Madame Epikmen souhaiterait l'ajout d'un second tableau avec les taux réels qui apparaissent sur la feuille d'imposition.

-----Monsieur Septiers émet un avis favorable.

-----Madame Epikmen demande le montant précis de la dotation de la Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing pour l'année 2018. Elle précise souhaiter avoir l'évolution détaillée des différents postes du chapitre des charges à caractère général qui présente une baisse des 200 K€ prévus en 2018 et s'étonne que ces précisions prévues par la loi aient été présentées dans le ROB de la CCSML et pas dans celui de la commune.

D'autre part, elle rappelle qu'entre 2016 et 2017 le montant des charges générales avait été augmenté de 300 K€, elle regrette le manque de suivi sur l'évolution des charges de gestion courante depuis 2014.

-----Monsieur Septiers informe que la dotation de la CCSML est constante et précise qu'il s'agit d'un débat sur les orientations budgétaires et non du budget qui lui sera voté ultérieurement. Il indique qu'entre 2016 et 2017 cette hausse des charges générales s'expliquait par les dépenses liées à la crue. Il réitère qu'il s'agit d'orientations budgétaires et non d'un budget avec le montant détaillé de chaque compte et encore moins d'un bilan de mi-mandat. Il s'agit de grandes orientations afin de préparer le budget 2018.

-----Madame Epikmen désire avoir des précisions sur les départs en retraite et les communes déléguées concernées.

-----Monsieur Septiers indique qu'en 2017 les agents concernés sont issus de Veneux-Les Sablons et d'Ecuelles. En 2018, ce sont ceux de Moret-sur-Loing et Ecuelles.

-----Madame Epikmen demande sur quel budget la charge de la dette du Syndicat Mixte des Maisons du Bornage sera reprise suite à sa dissolution et comment sera pris en charge l'assurance liée à la passerelle de Veneux / Saint-Mammès.

-----Monsieur Septiers explique que la question ne se pose pas puisque le syndicat n'est pas dissous et que le propriétaire de la passerelle aujourd'hui est toujours le syndicat.

-----Monsieur Lusson indique s'être rendu au dernier conseil syndical et regrette qu'en cas d'absence, les titulaires ne préviennent pas leurs suppléants et ne transmettent pas l'ordre du jour et les dossiers de la séance. Il poursuit en indiquant que l'endettement de 4 millions d'euros du syndicat provoque des désaccords entre les communes membres notamment sur la répartition de la charge de la dette sachant que le seul patrimoine du syndicat est constitué de la passerelle de Veneux / Saint-Mammès. Il s'inquiète des modalités de répartition de cette dette qui pourrait pénaliser Moret-Loing-et-Orvanne.

-----Monsieur Bénard expose que la clé de répartition de la charge de la dette ne peut être différente des règles instituées dans le statut du syndicat conformes au Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que dans les deux recours engagés au Tribunal Administratif par les communes de Veneux-Les Sablons et Saint-Mammès, cet objectif de répartir la dette conformément au CGCT est demandé. Il confirme qu'aucune dissolution du syndicat n'est prévue et que toutes les communes membres doivent être d'accord pour prononcer la dissolution de celui-ci et qu'aujourd'hui certaines communes sont opposées à cette dissolution.

-----Monsieur Septiers ajoute que le Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry ne souhaite pas non plus la dissolution du syndicat et que celui-ci ne sera pas dissous avant l'extinction de la dette. Il stipule que la clé de répartition sera un pourcentage annuel dégressif jusqu'à l'extinction de la dette qui devra être approuvé en conseil municipal.

-----Monsieur Lusson relate que lors du dernier conseil syndical, la question de l'entretien de la passerelle, de l'éclairage public, du dispositif pour l'accessibilité handicapé qui n'était plus à la norme a été évoqué.

-----Monsieur Septiers explique qu'a été inscrit au budget 2018 la réparation de l'éclairage et la mise en place d'une vidéosurveillance assurée par la police de Saint-Mammès. Sur la partie du dispositif handicapé, une difficulté technique perdure.

-----Madame Epikmen fait remarquer sur la partie endettement que les locations prévues aux médecins dans le futur pôle médical n'interviendront qu'en fin d'année ce qui implique que la réduction de la dette à 940€/habitants n'interviendra réellement qu'à partir de fin 2018.

-----Monsieur Septiers affirme que les médecins seront présents dans les locaux à la fin des travaux comme prévu les loyers perçus des médecins se poursuivront au-delà du remboursement de la charge de la dette du pôle médical.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,** approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires Commune 2018 présenté par le Maire.

**ONT VOTE :**

Pour : 61

Contre : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

Abstention : 1 (Monsieur MERCEY).

**6 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - Eau**

Monsieur Bénard indique que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Il ajoute que la loi NOTRe renforce ce débat par la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), avec la tenue d'un débat en Conseil Municipal validé par un vote. Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif Eau 2018.

En matière d'eau, il est prévu que Moret-Loing-et-Orvanne dispose d'un budget pour l'année 2018 concernant la commune déléguée de Veneux-Les Sablons qui compte 2094 abonnés et un volume vendu annuel de 219 728 m3.

Monsieur Bénard présente le rapport à l'assemblée délibérante et demande de bien vouloir approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires Eau 2018 suivant :

Conformément à la loi ATR du 6 février 1992, aux articles L2312-1 du CGCT, le débat d'orientation budgétaire dans les communes de plus de 3 500 habitants est obligatoire.

La loi NOTRe renforce ce débat par la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire avec la tenue d'un débat en conseil municipal validé par un vote.

Avec la constitution de la commune nouvelle de Moret Loing et Orvanne au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la décision a été prise de conserver cette compétence jusqu'au transfert de compétence à échéance 2020 prévu dans la loi NOTRe au niveau de l'eau dans l'intercommunalité.

Il s'agit des orientations pour le budget eau de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons.

Les réseaux d'eau potable sont gérés par une délégation de service public signée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 avec la société Véolia pour une durée de 12 ans.

Le budget eau relève de la nomenclature M49 et il sera voté par nature et par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Résultats de l'année 2017 sous réserve de la vérification de la balance du Trésor Public avec reprise au budget primitif 2018.

	Résultats de clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2017	Résultats de clôture 2017
Investissement	198 050,37 €		+ 470,63 €	198 521,00 €
Fonctionnement	21 956,46 €		- 163 449,63 €	- 141 493,17 €
<b>Total</b>	<b>220 006,83 €</b>		<b>- 162 979,00 €</b>	<b>57 027,83 €</b>

**1) Ressources budget eau**

Dans le cadre du contrat de DSP signé le 1<sup>er</sup> octobre 2014 avec la société Véolia, et conformément à la délibération votée le 13 avril 2017, le montant de la surtaxe par m3 consommé s'élève à 0,7817 centimes. Le volume de consommation vendu aux 2 094 abonnés veneusiens est de 219 728 m3.

En investissement, il n'est pas prévu de recettes.

**2) Charge budget eau**

Dans le cadre de la fourniture d'eau potable, il convient d'acheter des volumes d'eau à la société productrice Véolia eau dans le cadre de la DSP du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE de Veneux-Les-Sablons/Thomery).

Le montant de l'achat d'eau pour une année s'élève à 119 500 €.

La charge de la dette concerne un seul emprunt réalisé en 2015 pour 15 ans représentant une annuité de 15 332,68 euros réparti en section de fonctionnement à 3 232,67 € d'intérêt et en section d'investissement à 12 100,01 €.

L'encours initial de la dette était de 200 000 € et, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le capital restant dû est de 176 470,29 €. Le taux de l'emprunt est de 1,88 % et il prend fin le 05/12/2030.

### 3) Opérations d'ordre

Le montant de la dotation aux amortissements s'élève pour 2018 à 25 048,69 €, il s'agit d'amortir les travaux sur les réseaux eau potable avec une durée d'amortissement comprise entre 10 et 40 ans.

Les subventions d'investissement perçues sont également amorties pour un montant de 538,68 euros.

Un virement à la section d'investissement sera prévu au budget 2018.

### 4) Investissement

Il est prévu une reprise de canalisation d'eau potable au diamètre 150 sur la rue Maurice Martin avec la création d'un poteau incendie à l'intersection Maurice Martin/Chemin des Fonds.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,** approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires Eau 2018 de la Ville présenté par Monsieur le Maire,

#### ONT VOTE :

Pour : 62  
Contre : 0  
Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

## 7 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME POUR LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA 21

Monsieur le Maire annonce qu'une consultation a eu lieu en décembre 2017 pour retenir un cabinet d'études afin de réaliser un Agenda 21 sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Il précise que suite à cette consultation, deux cabinets ont répondu et après analyse des offres, le choix s'est porté sur le cabinet ETIK-PRESSE pour un montant de prestations fixé à 28 800 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,** autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'ADEME pour la mise en place d'un agenda 21 sur le périmètre de la commune et à signer tous les documents nécessaires à cette demande,

#### ONT VOTE :

Pour : 62  
Contre : 0  
Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

-----*Madame Epikmen précise que son groupe s'abstient car il avait voté contre le recours à un cabinet estimant que les ressources en interne étaient suffisantes.*

## 8 – GROUPEMENT DE COMMANDES SDESM POUR ECLAIRAGE PUBLIC ECUELLES, EPISY, MONTARLOT ET MORET/LOING

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) dont la commune de Moret-Loing-et-Orvanne est adhérente propose de lancer un groupement de commande en matière de maintenance de l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose pour les quatre communes déléguées Ecuelles, Episy, Moret-sur-Loing et Montarlot d'adhérer à la convention de groupement de commande afin de disposer dès le 25 septembre prochain pour 4 ans d'une prestation en matière de maintenance de l'éclairage public.

Il précise que la formule de maintenance dite de performance et d'exploitation est retenue afin d'améliorer la performance énergétique du parc. L'estimation financière annuelle pour les 4 communes est de 95 000 euros ttc pour un nombre de points lumineux estimé à 1670. La commune déléguée de Veneux-Les Sablons n'est pas concernée en raison de l'existence d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) en matière d'éclairage public.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ✓ Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les communes déléguées d'Ecuelles, Episy, Montarlot, Moret-sur-Loing, membres de la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne.
- ✓ Approuve les termes de la convention constitutive et ses annexes,

- ✓ **Décide de choisir** la FORMULE B et accepte d'investir annuellement pour la rénovation ou la reconstruction du patrimoine (mise en sécurité et en conformité des installations) soit : 95 000 euros TTC annuel (1665 points lumineux sur les 4 communes).

## 9 – LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À UN VÉHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE À DOMICILE

Madame Bureau informe les conseillers municipaux que la Collectivité dispose d'un parc de véhicules de service mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels et certains agents peuvent être autorisés à remiser leur véhicule de service à domicile en raison des nécessités imposées par leur fonction et / ou missions confiées.

Les emplois pour lesquels un véhicule de service avec remisage à domicile peut être attribué sont :

- Le Directeur Général des Services,
- Les Directeurs Généraux Adjointes,
- Le Directeur des Services Techniques,
- Le Directeur Adjoint des Services Techniques,
- Les Responsables des CTM,
- Les Responsables d'équipes (Espaces Verts, Bâtiments, Voirie & Manifestations)

Elle précise que l'attribution d'un véhicule avec remisage à domicile est subordonnée à une décision individuelle de l'autorité territoriale et à la délivrance d'un ordre de mission ponctuel ou permanent.

- L'agent s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention.
- La Loi n° 57-1424 du 31 décembre 1957 attribue aux tribunaux judiciaires la compétence pour statuer sur les actions en responsabilité des dommages causés par tout véhicule et dirigées contre une personne morale de droit public qui en a la propriété ou la garde.

L'administration n'est pas tenue de substituer sa responsabilité à celle de son agent, si les dommages occasionnés à la victime sont imputables à une faute personnelle.

Après avoir assuré la réparation des dommages, l'administration dispose d'une action récursoire contre son agent si elle estime qu'il avait commis une faute personnelle.

Pendant le remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tout vol et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles. Le récépissé de déclaration de vol aux autorités de police servira de preuve de la non-responsabilité de l'agent.

En matière de contravention ou de délit consécutif à une infraction routière, tout conducteur est soumis au droit commun de la responsabilité. Par conséquent, il encourt les mêmes sanctions pénales que les particuliers conduisant leur propre véhicule. Il doit s'acquitter lui-même des amendes qui lui sont infligées et subir les peines jusqu'à la suspension de permis ou l'emprisonnement.

Il convient donc que l'agent conducteur signale par écrit à son responsable hiérarchique direct toute contravention dressée à son encontre pendant le service, même en l'absence d'accident.

Il doit également signaler la suspension de son permis de conduire et le retrait de points lorsque ces sanctions lui sont infligées, même si ces mesures interviennent à l'occasion de la conduite d'un véhicule personnel.

En effet, l'agent bénéficiaire d'un véhicule de service commettrait une faute sanctionnable sur le terrain disciplinaire s'il ne révélait pas à son responsable hiérarchique la suspension, ou l'annulation de son permis de conduire.

Ainsi, Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir adopter :

- La liste des emplois pour lesquels un véhicule de service avec remisage à domicile peut être attribuée avec possibilité de la réadapter en fonction de l'évolution de l'organigramme des services,
- Les modalités d'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile ainsi que le règlement d'utilisation y afférant,
- Le principe d'autoriser Monsieur Le Maire et le Directeur Général des Services de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules telles que définies,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,** autorise Monsieur le Maire à adapter la liste des véhicules de fonction et de service au fur et à mesure de l'évolution de l'organigramme des services et à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicule de service avec remisage à domicile.

**ONT VOTE :**

Pour : 62

Contre : 0

Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

## 10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Bureau annonce qu'il y a lieu de prévoir une modification du tableau des effectifs du personnel communal en raison de :

- ✓ La réussite au concours :
  - Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un Technicien contractuel à temps complet,
  - Animateur d'un Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- ✓ Le recrutement d'un Chef de service police municipale, à temps complet, afin de renforcer le service de police municipale dans sa mission de contrôle du stationnement payant,
- ✓ Le recrutement d'un Assistant de conservation du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour compléter l'équipe d'agents de la future médiathèque,
- ✓ L'augmentation du temps de travail de 29h30 à 35h00 d'un agent, à temps non complet, en vue de remplacer partiellement le départ d'un agent affecté précédemment au service d'entretien des locaux,
- ✓ Le remplacement d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, qui devrait partir à la retraite au mois de mai 2018.

Elle précise que les anciens emplois devenus vacants après la nomination des agents cités sur les nouveaux grades seront supprimés après le recueil de l'avis des membres du Comité Technique lors de la prochaine réunion.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver les créations d'emplois suivantes :

Créations			
Nombre de postes	Catégorie d'emplois	Grade	Durée de Travail
1	B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h 00
1	B	Animateur	35 h 00
1	B	Chef de service de Police Municipale	35 h 00
1	B	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h00
2	C	Adjoint technique	35 h 00

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,** adopte la création des emplois comme susvisés.

**ONT VOTE :**

Pour : 62

Contre : 0

Abstentions : 6 (Mesdames ALLPORT, EL RODY, EPIKMEN, Messieurs LUSSON, MAISONNIAL, PIMET).

-----Madame Epikmen précise que son groupe valide les emplois concernant la réussite au concours, le chef de police municipale et l'assistant de conservation du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe mais s'abstient par manque d'informations sur les autres emplois.

#### **11 – APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) D'EPISY, D'ECUELLES ET DE MONTARLOT**

Monsieur Ettori expose que suite à l'étude du cabinet « Elementerre » réalisée en 2017, il est proposé d'adopter le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) pour les communes déléguées d'Ecuelles, Episy et Montarlot.

Ce PAVE a pour objectif de mettre en conformité les passages piétons, les trottoirs, les entrées des bâtiments dits ERP, les stationnements PMR ainsi que les carrefours à feux tricolores pour les personnes à mobilité réduite dans ces 3 communes.

L'étalement des travaux en fonction des priorités est compris entre 3 ans et 10 ans et constitue pour la totalité des 3 communes déléguées un budget de 732 860 euros HT dont le détail est le suivant :

- Ecuelles : 577 420 euros HT
- Episy : 124 940 euros HT
- Montarlot : 30 500 euros HT

Monsieur Ettori indique le document du PAVE et de l'ADAP devrait être consultable sur le site internet de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne avant la fin du mois.

-----Monsieur Mercey aurait souhaité une priorisation des travaux d'accessibilité de la Gare.

-----Monsieur Bénard répond que le montant des investissements (à la charge de la SNCF) concernant la réfection des voies étant supérieur aux estimations, la mise en accessibilité de la gare a été reportée, de ce fait l'installation des ascenseurs n'interviendra qu'en 2021.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** approuve le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) pour les communes déléguées d'Episy, d'Ecuelles et de Montarlot.

#### **12 – ACTE DE SERVITUDE POUR UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ECUELLES**

Considérant la création d'une ligne électrique sur la parcelle cadastrée 166 section E numéro 25 à hauteur du carrefour entre la route de Montarlot et la rue de Ravanne et considérant la signature d'une convention de servitude sous seing privé en date des

02 octobre et 06 novembre 2017 avec ENEDIS, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette servitude et l'acte de servitude.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** approuve toutes les dispositions qui relèvent de la convention de servitudes sous seing privé avec la Société ENEDIS en date des 02 octobre et 06 novembre 2017 relative à l'implantation d'une ligne électrique et de tous ses accessoires sur la parcelle située à Ecuelles cadastrée 166 section E numéro 1205 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

**AFFAIRES DIVERSES :**

-----Madame Epikmen observe que les bâtiments de l'Ecoquartier sont plus hauts que le R+2+combles prévu dans le permis de construire.

-----Monsieur Bénard certifie que la hauteur est celle établie dans le permis de construire initial validé par la mairie et les services de l'Etat.

-----Madame Epikmen fait remarquer qu'une des constructions semble empiéter sur le domaine public.

-----Monsieur Bénard répond que celle-ci respecte le bornage effectué sur la parcelle.

-----Madame Epikmen constate qu'un mur a été démoli rue de la Liberté laissant place à un vaste terrain, et s'interroge sur les constructions possibles.

-----Monsieur Bénard informe qu'une déclaration préalable de division foncière a été déposée en mairie par deux propriétaires veneusiens et sur laquelle des constructions individuelles sont envisagées.

-----Madame Grau souhaite connaître la date du prochain conseil municipal.

-----Monsieur Septiers communique la date du 12 avril sous réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La secrétaire,

Y. ROUSSEAU



Le Maire,

P. SEPTIERS

